



Europäische Regionale Organisation
der Föderation Dentaire Internationale



ORGANISATION REGIONALE EUROPEENNE DE LA FDI (ORE)

Procès verbal de la réunion du
22 Septembre 2006
Shenzhen, China

- A Accueil / ouverture de la séance**
- B Ordre du jour de la réunion administrative**
 - B.1 Appel – Vérification du quorum**
 - B.2 Adoption de l'ordre du jour**
 - B.3 Adoption du PV de la réunion de Porto**
 - B.4 Rapports du Bureau**
 - B.5 Groupes de travail**
 - B.6 Site internet de l'ORE**
 - B.7 Informations relatives à la FDI**
 - B.8 Session plénière 2007 - Moscou**
 - B.9 Questions diverses**
- C Clôture de la session – ajournement**

A Accueil / Ouverture de la séance

Patrick Hescot welcomes all participants and delivers the greetings from our president. José Font-Buxó deploras not being able to assist this meeting, but lets us know that in thought he is with us. He is in good health, but the doctors did not allow such a long flight yet. All people present wish him to get well soon. Patrick Hescot assures that everything we do today has the approval of the president.

Patrick Hescot souhaite la bienvenue à tous les participants et présente les salutations du président. José Font-Buxó regrette de ne pouvoir assister à cette réunion, mais nous fait savoir qu'il est avec nous par la pensée. Il est en bonne santé, mais ses médecins ne l'ont pas autorisé à faire le long voyage en avion jusqu'en Chine. Toutes les personnes présentes lui souhaitent un prompt rétablissement. Patrick Hescot assure l'assemblée que tout ce qui sera fait aujourd'hui a été préparé avec l'accord du président.

Le président-élu remercie tout particulièrement le président du CED, Wolfgang Doneus, et nos amis de la British Dental Association pour leur présence et leur intérêt pour cette réunion.

B Ordre du jour de la réunion administrative

B.1 Appel – vérification du quorum

Philippe Rusca souhaite la bienvenue aux personnes présentes et effectue l'appel. Le quorum est atteint. Patrick Hescot demande à l'assemblée son indulgence pour l'aménagement quelque peu étrange de la salle de réunion. Malheureusement, c'est la seule salle disponible (en dehors de la grande salle de réunion) équipée de cabines pour les interprètes

B.2 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans amendement.

B.3 Adoption du PV de Porto

La présidente de la FDI demande l'amendement suivant à la version française du PV : "*...une image saine d'une entreprise repose sur un esprit sain*", qui a provoqué des réactions étonnantes" doit être remplacé par "*une image saine d'une entreprise repose sur un sourire sain*" qui a provoqué des réactions positives dans les entreprises..." (page 2, alinéa 2). Aucune autre modification n'est demandée et le procès verbal est adopté.

B.4 Rapports du Bureau

Nous tenons énormément à ce que toutes les associations membres trouvent un intérêt aux travaux de l'ORE, déclare Patrick Hescot. Tous les pays devaient trouver avantage à être membre de cette organisation. Nous espérons qu'à la fin de notre mandat, nous aurons tenu nos promesses. L'ORE est un membre de la FDI et nous essayons à ce titre non seulement de respecter les intentions de la FDI, mais également de trouver des solutions qui conviennent aux us et coutumes européennes. Le Bureau est ouvert à toute proposition d'amélioration.

Philippe Rusca donne des informations sur la situation financière de l'ORE. Il est heureux que plus de la moitié des états membres aient réglé la première partie de leur cotisation. Cette année, l'ORE et le CED ont organisé pour la première fois des réunions consécutives dans le même lieu. Philippe Rusca remercie encore les Portugais pour leur excellente coopération ; les conditions de travail ont été très bonnes. Quarante-quatre personnes, soit un peu plus de 50%, ont assisté aux deux réunions. Cela est très positif, et les contacts personnels ont été très appréciés. Philippe Rusca pense que cette collaboration aurait pu être encore plus étroite. En ce qui concerne le coût de la réunion, il admet que Porto a coûté bien plus cher qu'Athènes. La somme de 17 2000 € a été versée pour la location des salles, l'infrastructure, etc. cette année, alors que pour Athènes nous avons payé 11 8000 €. La différence de 5 400 € n'est pas négligeable et nous devons garder cela à l'esprit pour les futures réunions conjointes.

Stefaan Hanson souhaite savoir si c'est la réunion conjointe ou l'environnement extraordinaire qui a engendré ces dépenses supplémentaires. La délégation portugaise était mandatée pour organiser l'événement et il semblerait que la supervision financière ait été insuffisante. Philippe Rusca explique que les frais supplémentaires ont en fait été engendrés par le fait que nous ayons travaillé avec l'infrastructure technique (soit 4 écrans, avec double faisceau de projection) prévue pour le CED, mieux adaptée à ses besoins plus complexes. Stefaan Hanson pense que nous ne devons pas oublier l'avantage pour les délégations de réduire leurs frais de déplacement. Philippe Rusca exprime son accord-

B.5 Groupes de travail

Concernant les rapports des groupes de travail, Patrick Hescot pense qu'il est temps de faire le point sur les résultats intérimaires. C'est le moment de demander des modifications aux thèmes de travail principaux. Les rapports définitifs seront présentés à Moscou.

Formation continue – Alex Mersel en sa capacité de président du Comité sur la Formation commente trois points :

Premier point : "l'éthique". Quel est le rapport de l'éthique avec la formation ? Il n'y a pas de formation continue sans argent, et l'argent vient souvent de nos partenaires dans l'industrie. Malheureusement, il n'existe aucune règle clairement définie. Il est important de définir nos critères ainsi que les exigences de nos partenaires. Alex Mersel souhaiterait établir un accord avec eux concernant le sponsoring. Un premier pas a déjà été fait avec l'IDEM. Alex Mersel espère que cela initiera un dialogue et qu'il sera en mesure de présenter un premier projet de charte d'éthique de la formation continue pour débat à Moscou.

Second point : "la gestion des risques". Comment peut-on se protéger des réclamations et procès de nos patients ? C'est un problème que rencontrent désormais de nombreux pays. Quelque chose devrait être fait pour informer les chirurgiens-dentistes. Dès lors qu'un diagnostic est posé, le praticien doit en connaître toutes les conséquences. Il est aujourd'hui possible de poursuivre en justice un chirurgien-dentiste (ou son successeur) même après sa mort.

Troisième point : "la formation continue dans les pays de l'Est". Celle-ci est actuellement sous l'égide de la FDI et de ses responsables de la formation continue. L'ORE n'en est pas informée. Nous aimerions être impliqués, même si des programmes réussis ont été menés dans plusieurs pays. Alex Mersel fera de son mieux pour garantir que les pays membres de l'ORE seront tenus informés en temps et en heure des lieux et thèmes de ces programmes de formation. Il y a beaucoup de travail à faire.

Patrick Hescot lance une discussion sur le point 1 en déclarant qu'il faut surveiller de près le problème du conflit d'intérêts des conférenciers. Il demande comment ce problème est géré dans les différents pays membres. Stefaan Hanson s'inquiète quelque peu que l'industrie ait déjà reçu un accord. On lui répond que cela n'est pas le cas mais qu'un dialogue s'est instauré. La "Charte" n'existe pas encore, elle est en cours de préparation.

La Chambre dentaire roumaine a décidé que le pays ne peut pas organiser des programmes de formation continue sans impliquer les associations dentaires nationales, déclare Voicu David.

Gerard Seeberger mentionne la conférence sur la formation continue qu'il a donnée à Porto. En Italie, les sponsors qui appartiennent à l'industrie ou au secteur pharmaceutique ont l'obligation d'être enregistrés auprès du ministère de la santé. Ils doivent déclarer le montant de leur sponsoring et l'organisateur doit le confirmer. Ils peuvent être responsables du contenu du programme.

Francisco Rodriguez Lozano explique qu'en Espagne, la formation continue est facilement accessible aux chirurgiens-dentistes. Les commissions scientifiques organisent leurs propres congrès. L'industrie y prend parfois part. C'est pour cette raison que l'association dentaire essaie d'organiser des programmes de formations continues qui ne doivent pas nécessairement avoir de but lucratif. En outre, un congrès très attrayant est organisé tous les deux ans, autour de questions déontologiques, qui ne présentent pas un grand intérêt pour l'industrie, plutôt orientée sur la science.

Taner Yücel remarque que le rôle de l'industrie est un sujet très délicat. En Turquie, existe un conseil qui définit les unités de valeurs. Un rapport leur permet de vérifier qui intervient lors d'un congrès, pour quelle durée, sur quel sujet, et les points sont ensuite attribués. Il n'existe pas de réglementation clairement définie sur les modalités de sponsoring. D'un autre côté, nous avons quoi qu'il en soit besoin du soutien de l'industrie.

Ralf Wagner explique qu'en Allemagne, la formation continue est organisée par les Chambres dentaires, qui n'autorisent pas le sponsoring. En outre, il existe un vaste marché de la formation continue qu'exploitent les entreprises et l'industrie. S'ils souhaitent que leurs formations soient validantes, ils doivent respecter des critères précis. Même un programme de formation organisé par l'industrie doit satisfaire aux critères d'une partie scientifique indépendante, pendant laquelle aucune propagande n'est faite, les concurrents doivent être cités, et le déjeuner/dîner, qui est généralement gratuit, n'est pas pris en compte dans le total des points. Barbara Bergmann-Krauss souligne qu'il existe des règles spécifiques établies par les principaux comités directeurs responsables de l'organisation des événements de formation continue.

Patrick Hescot demande quels pays connaissent le système de points. La réponse est : la plupart, à l'exception de Chypre, de la Russie, du Portugal et de la Grèce. Francisco Rodriguez Lozano ajoute qu'en Espagne, ils reçoivent même des diplômes approuvés par l'État, indiquant le nombre de points acquis, mais que personne ne les regarde jamais. En France au contraire, la formation continue est obligatoire et le livret de points accumulés doit être présenté tous les cinq ans.

Le représentant suisse, Ulrich Rohrbach, conseille de ne pas tout mélanger. La relation entre l'industrie et les événements de formation continue est une chose, l'attribution de points en est une autre. En Suisse, l'Académie suisse des sciences médicales a établi des règles qui sont valables pour tous les événements de formation continue médicale. Les personnes qui souhaitent des informations complémentaires sur ces règles peuvent se renseigner auprès de Philippe Rusca.

Patrick Hescot conclut que ce projet de « Chart » permettra à ceux qui le souhaitent d'avoir des rapports clairement définis avec l'industrie dans le cadre de la formation continue odontologique. Un vote de consensus approuve la communication de Alex Mersel.

L'équipe dentaire – Patrick Hescot informe l'assemblée que ce nouveau groupe travaillera sur "la gestion des risques", qui semble être devenu un problème dans de nombreux pays. Il n'existe pas pour l'instant d'obligation de résultat. Le résultat d'un traitement dentaire ne dépend pas seulement du chirurgien-dentiste, mais également du patient et de son "environnement". Une analogie devrait être établie entre l'obligation de moyens et l'obligation de résultats. Ce sujet est très important et nous en discuterons au sein du groupe de travail. En France dit-on, chaque chirurgien-dentiste est confronté à au moins une action en justice au cours de sa vie. Qu'en est-il dans les autres pays ?

Peter Ward explique qu'en Grande Bretagne, une instance spécifique se charge des actions en justice en odontologie. Elle emploie des avocats spécialisés dans ce type de procès. S'ils perdent, il n'y a pas de frais. Ce système a conduit à un nombre grandissant d'actions en justice contre les chirurgiens-dentistes.

Ralf Wagner ne dispose pas comme Patrick Hescot de statistiques, mais il a remarqué que les patients et les compagnies d'assurance n'hésitent pas longtemps avant de poursuivre un chirurgien-dentiste en justice. En Italie, il y a pléthore d'avocats, qui cherchent tous du travail, remarque Gerhard Seeberger. Son confrère Stefano Briganti ajoute que dans la région de la Toscane, un comité d'arbitrage a été créé pour régler ces problèmes. En Espagne, il y a déjà eu plusieurs actions en justice et jugements, qui ont conduit à l'introduction d'une obligation de résultat.

Selon Brita Peterson, l'Allemagne dispose d'un système de gestion des risques qui fonctionne bien. Il existe la possibilité de recevoir l'opinion d'un expert avant de démarrer le traitement, et les patients ont à leur disposition un service de consultation indépendant. Si l'on compare le nombre de traitements au nombre de réclamations, ce dernier est relativement peu élevé. Gerhard Seeberger ajoute que dans son pays, dans 66% des cas où le chirurgien-dentiste est

accusé de ne pas avoir atteint l'objectif du traitement, l'accusation n'était pas convaincante, donnant lieu à une fin de non recevoir.

Il reste le problème du coût des assurances, remarque Patrick Hescot. Un nombre croissant d'actions en justice conduira à des primes d'assurance-responsabilité plus élevées. Nous devons réfléchir à la manière dont nous pouvons gérer les procédures et améliorer la défense des chirurgiens-dentistes. Après tout, conclut Nicole Schumann, le chirurgien-dentiste n'est pas responsable de tout, la coopération du patient est également nécessaire.

Élargissement de l'ORE – peu de temps s'est écoulé depuis Porto, mais suffisamment pour que Bedros Yavru-Sakuk puisse prendre contact avec de possibles nouveaux pays membres. Après ces discussions, il a rédigé une sorte de liste de souhaits. Elle montre surtout un besoin de programmes de prévention. L'état de santé bucco-dentaire est souvent assez médiocre dans ces pays. Le GT Élargissement va donc travailler en étroite collaboration avec le GT Prévention. La formation et une formation continue bien équilibrée sont également très importantes. La formation initiale devrait au moins inclure tous les sujets qui sont enseignés dans le monde occidental. L'ORE peut apporter sa contribution dans ce domaine. Cela est aussi vrai de la formation continue pratique, et c'est pour cette raison que la collaboration avec le groupe d'Alex Mersel est très importante. Mais ces pays doivent avant tout devenir membres de l'ORE. Plus nombreux ils seront, plus puissante sera l'ORE. Bedros Yavru-Sakuk remercie ses confrères pour leur soutien, qui est essentiel pour avancer.

Parité au sein de l'ORE – Simona Dianišková remercie tous les membres de son groupe de travail pour leur excellent travail, et les personnes qui ont participé à la réunion de Porto pour leurs commentaires. Elle présente encore une fois le questionnaire, auquel un représentant de la délégation allemande a contribué de façon considérable. Ce questionnaire comporte des questions sur l'analyse des coûts, les besoins en investissement, l'utilisation du cabinet dentaire, les frais annuels, les dépenses en matériel, etc. Les exigences minimales et des chiffres moyens seront demandés, et il sera ainsi possible, elle espère, de comparer les prix. Simona Dianišková espère également que les questions sont claires et que tout le monde pourra y répondre, au moins en partie. En fin de compte, tous pourront utiliser cette analyse.

Patrick Hescot rappelle que nous ne voulons aucun chiffre concret, mais préférons des pourcentages. L'objectif est d'établir le coût moyen d'un cabinet dentaire.

Prévention – ce groupe de travail a pris deux orientations ces deux dernières années, explique Claude Bouchet. L'une a abouti à l'adoption à Athènes en 2005 d'une série de recommandations, et l'autre à l'élaboration cette année à Porto d'un plan global de prévention. Le GT a maintenant un nouveau projet : ses membres tentent d'analyser les informations sur la santé bucco-dentaire en Europe. Une série d'indicateurs a été définie grâce à un système qui sera présenté par D. Bourgeois. La prochaine étape sera de réunir des informations sur cette base puis de créer une sorte de système d'alerte, qui permettrait d'attirer l'attention d'institutions choisies sur les problèmes sanitaires. Ceci devrait être réalisé en 2007/2008.

Denis Bourgeois présente le projet global de la convention européenne, celui dont Claude Bouchet a parlé précédemment. Son objectif est de recommander et de développer un système d'information sur la santé bucco-dentaire. Les groupes cibles sont les décideurs, les ministères de la santé et les associations dentaires internationales. Ce projet a démarré en 2003, 40 indicateurs ont été validés. Ces indicateurs concernent en partie les aspects cliniques, et en partie les attentes du public et des prestataires de soins. C'est l'un des plus importants projets de la convention européenne. La collecte d'informations est actuellement en cours en Europe. La phase pilote commencera en 2010. L'ORE en tant qu'organisation européenne devrait devenir partenaire de ce programme. L'ORE pourrait acquérir ainsi un important rôle stratégique.

Le GT a également l'intention d'organiser en 2008 un événement public européen destiné à promouvoir la santé bucco-dentaire. Cet événement devrait se dérouler le même jour à travers

toute l'Europe et chaque pays pourra choisir un thème dans le domaine de l'odontologie. C'est un projet important. Des propositions seront présentées à Moscou.

Enfin, le GT se penchera sur le problème de la prévention du cancer buccal. L'OMS et l'Institut National du Cancer ont contacté l'ORE concernant le premier congrès sur le cancer buccal, qui se tiendra en février 2007 à Paris. Le GT représentera l'ORE à ce congrès.

Francisco Rodriguez Lozano annonce que l'Espagne mènera une campagne nationale d'information pour le grand public et les chirurgiens-dentistes au premier trimestre 2007.

Qualité – Ce groupe de travail entretient une relation étroite avec tous les autres GT. Francisco Rodriguez Lozano explique que la qualité a beaucoup à voir avec la formation continue, le groupe élargissement et la mobilité en Europe. De plus en plus de choses doivent être harmonisées et [la qualité] a beaucoup à voir également avec la parité et la prévention. La qualité est le fil conducteur du programme de l'année prochaine. Francisco Rodriguez Lozano souligne trois points :

1 / Nous pensons qu'il est important d'organiser tous les deux ans une conférence de consensus sur des sujets spécifiques. Cela conduirait à une meilleure relation entre l'ORE et les aspects scientifiques dans les différents pays ; notre organisation pourrait ainsi insister plus lourdement sur les questions scientifiques.

2/ Nous devrions établir des contacts avec les instituts de normalisation afin de valider l' aspect clinique des normes Un contact avec le CEN sera pris à cet effet. C'est une tâche exigeant et complexe, mais nous devons poursuivre cette voie. Enfin, le programme pour Moscou doit être défini. Il pourrait être intéressant de se concentrer sur les programmes de qualité en Europe. Certains pays pourraient présenter leurs projets. Nous devrions procéder comme en Espagne où des relations ont été établies avec l'institut de normalisation et où sont discutés non seulement les aspects techniques, mais également toutes les questions en relation avec l'odontologie.

Philippe Calfon, président du sous-comité "odontologie et nomenclature TC 106", est très heureux d'être ici et de pouvoir expliquer ce que sont exactement ces normes. Il travaille avec l'ISO depuis 10 ans et pense que la participation des chirurgiens-dentistes est absolument indispensable. L'Europe a effectivement des règles et réglementations de plus en plus nombreuses ; c'est pour cette raison que l'ORE et le CEN (Comité Européen de Normalisation) doivent absolument être en relation, comme la FDI est en relation avec l'ISO afin d'avoir un certain contrôle sur la qualité des équipements dentaires. Le CEN a créé un groupe de travail dont la mission est d'élaborer un document sur la normalisation. Il pourrait même être possible de créer des normes de qualité à l'intention tout spécialement des chirurgiens-dentistes. De toute façon, il faut une réglementation sur la qualité-

Bedros Yavru-Sakuk souhaite savoir s'il existe déjà des systèmes de contrôle de qualité en Europe, car la qualité a également un rapport avec la gestion des risques. Francisco Rodriguez Lozano confirme ; simplement, nous ne savons pas quelle est leur valeur. Il doute que ces systèmes de contrôle soient très professionnels, ils s'intéressent plus souvent à l'administration qu'à la qualité de traitement. Nous préfererions un système de contrôle effectif, uniforme et harmonisé en Europe, et qui s'attacherait aux aspects professionnels tels que l'éthique, etc.

Le Portugal met actuellement en place un système de contrôle de qualité, indique Orlando Monteiro da Silva. En Slovaquie, explique Simona Dianišková, c'est la Chambre dentaire qui en a été responsable jusqu'à présent, et elle a décidé de collaborer avec un organisme certifié pour élaborer un modèle de qualité. Elle envisage également des programmes d'information pour les chirurgiens-dentistes.

Patrick Hescot rappelle que le programme du samedi matin à Moscou sera consacré à la qualité et que différentes expériences seront présentées.

Exercice dentaire libéral – Voicu David remercie tous ceux qui ont voté pour la résolution à Porto et tous ceux qui lui ont donné leur soutien. La résolution doit maintenant être présentée

au gouvernement de tous les pays membres. Nous aurons peut-être déjà à Moscou des échos des résultats de la mise en œuvre de cette résolution. Le groupe de travail va maintenant finaliser le questionnaire et envoyer les résultats à toutes les associations membres. Le GT s'est réuni à Shenzhen où il a pris les décisions suivantes : toutes les associations nationales sont invitées à faire une liste des problèmes professionnels les plus importants dans leur pays. Nous essaierons alors d'élaborer une nouvelle résolution pour Moscou. Toutes les informations doivent être transmises avant le 1^{er} décembre 2006. En conclusion à ses déclarations, Voicu David invite l'assemblée à participer au 6^{ème} forum européen pour l'exercice libéral de l'art dentaire qui se tiendra à Bruxelles.

Femmes chirurgiens-dentistes – les déclarations de Porto sont très claires : les hommes ne sont plus de mode en odontologie, déclare avec un clin d'oeil Vesna Barac-Furtinger. Elle regrette qu'encore une fois, très peu de femmes soient présentes aujourd'hui, mais elle est certaine que cette situation va changer très bientôt. Depuis Porto, le GT travaille sur un nouveau questionnaire, afin d'explorer comment les femmes pourraient être plus impliquées dans les prises de décision. Les résultats seront présentés à Moscou. Le GT a besoin du soutien du groupe Élargissement, ce que Bedros Yavru-Sakuk accepte volontiers. Il pense même que la qualité de la pratique féminine en odontologie est meilleure que celle des hommes.

Patrick Hescot conclut la présentation des groupes de travail en insistant sur le fait que les rapports finaux seront présentés à Moscou.

B.6 Site internet de l'ORE

Edoardo Cavallé présente le projet de site internet de l'ORE qui a été élaboré en accord avec le président et le Bureau. Le programme coûtera environ 6 000 € et la maintenance, environ 600 € par an. Il y a des décisions à prendre quant au titre et au contenu du site, aux autorisations d'accès, aux langues, au webmestre, au format des documents, aux zones protégées, au public cible, aux possibilités en termes de publicité, etc.

Le Bureau discutera de ce sujet lors de sa prochaine réunion. Il devra également décider du financement, de la logistique et de l'organisation, explique Patrick Hescot. Des informations complémentaires seront fournies à Moscou.

Orlando Monteiro da Silva est quelque peu surpris par tout ce qui a déjà été fait. Ne serait-il pas plus simple et moins coûteux de passer par le site de la FDI ? Patrick Hescot confirme que ceci a été discuté par le Bureau. Bien sûr, nous commencerons par passer par le site FDI, où nous avons une page et où il y aura un lien vers notre site. La mise en œuvre sera discutée avec la FDI.

Edoardo Cavallé ajoute qu'il n'a été mandaté que pour préparer un projet et évaluer les coûts.

Selon Philippe Rusca, Edoardo Cavallé a présenté un très élégant catalogue de possibilités. Cette solution répondrait parfaitement aux besoins du secrétariat. Les documents pourraient être publiés sur ce site et récupérés par les utilisateurs. Il n'y a aucun risque que la formation continue soit proposée sur le site de l'ORE dans un avenir proche. Le Bureau fera un choix et le présentera à la plénière.

Patrick Hescot remercie Edoardo Cavallé pour son travail.

B.7 Informations relatives à la FDI

Patrick Hescot rapporte la réunion du Conseil de la FDI avec les représentants des organisations régionales. Ils sont d'accord pour que les organisations régionales continuent [d'exister]. En conséquence de la "Gouvernance", de légers amendements devront être apportés à nos "Statuts". Nous en discuterons à Moscou. L'un des points à voir concerne l'agent de liaison, qui doit être mentionné/défini dans nos "Statuts". Selon une discussion qu'a eue Patrick Hescot avec Burton Conrod, cela n'est pas compliqué à résoudre.

Il n'y a rien à dire contre le fait que diverses personnes/institutions proposent des formations continues, remarque Patrick Hescot, mais il doit y avoir une certaine coordination.

Il y a quatre responsables de la formation continue à la FDI, qui agissent indépendamment au sein du Comité Éducation de la FDI, explique Alex Mersel. Celui-ci a noté deux cas négatifs (l'un en Afrique, l'autre en Europe de l'Est). En Afrique, le responsable de la formation organise des programmes en anglais, mais même les chirurgiens-dentistes anglophones ne reçoivent les programmes que très tard ; tandis qu'en Europe de l'Est, des associations locales reçoivent un soutien, alors qu'elles ne sont membres ni de la FDI ni de l'ORE. Une réunion aura lieu dimanche pour discuter de ces problèmes et les résoudre, et pour harmoniser les programmes existants ou prévus.

Patrick Hescot mentionne la demande de résolution présentée par la délégation israélienne. Nous constatons dans plusieurs pays une tendance à créer des structures commerciales qui ont pour objectif de dispenser des traitements dentaires et médicaux sans aucun contrôle par la profession. C'est là une grande menace, parce que [ces structures] ne s'intéressent pas à la santé, mais au profit.

C'est un fait que dans plusieurs pays, des personnes qui n'appartiennent pas à la profession, qui ne sont pas chirurgiens-dentistes, profitent de la législation pour ouvrir, posséder et gérer des cliniques dentaires, confirme la délégation israélienne. Les intérêts purement commerciaux d'investisseurs non professionnels, qui ne sont pas soumis à des normes éthiques, peuvent avoir une influence néfaste sur la pratique dentaire, endommager l'indépendance professionnelle et la qualité des traitements médicaux, et menacer la santé publique. Les chirurgiens-dentistes qui travaillent pour de telles structures risquent de subir des pressions, de subordonner leurs devoirs à des motifs commerciaux, et pourraient ainsi ne pas remplir leur devoir de servir le patient. Il serait très apprécié que cette question soit soumise au débat au sein de la FDI pour aboutir à une résolution.

Ce problème a déjà fait l'objet de discussions lors de la dernière réunion à Porto, rappelle Bedros Yavru-Sakuk. L'indépendance et la liberté du chirurgien-dentiste est à notre avis l'un des sujets les plus importants. Nous espérons élaborer une résolution qui nous permettra de poser certaines limites à ces structures commerciales.

Voicu David ajoute que ce problème existe dans quasiment tous les pays européens. Une solution proposée par l'ORE serait extrêmement utile. Peut-être pourrions-nous adopter une résolution à Moscou. Nicole Schumann remarque que dans les centres commerciaux et spécialisés, les employés sont soumis à des pressions.

Patrick Hescot est convaincu que nous pouvons discuter de cette question au sein du groupe de travail autant qu'à la session plénière. Alex Mersel suggère que la session plénière adopte le principe de la délégation IDA et accepte que le groupe de travail "Exercice dentaire libéral" élabore une résolution pour Moscou. La plénière approuve cette motion.

B.8 Session plénière 2007 – Moscou

La prochaine session plénière se déroulera les 20 et 21 avril 2007 à Moscou, annonce Patrick Hescot. Ce sera le moment de faire le point sur le travail des trois années passées. Des projets concrets seront présentés et nous aurons des élections. Les associations membres recevront bien entendu de plus amples informations. Patrick Hescot rappelle que les candidats doivent présenter leur candidature accompagnée d'un CV au plus tard 45 jours avant les élections.

La prochaine session plénière ne permettra pas seulement de découvrir une ville magnifique, mais aussi de s'intéresser à la situation du pays hôte et des États avoisinants. Nous parlons continuellement de la formation continue, des relations avec les sponsors, etc., mais pour nous, souligne Vladimir Sadovsky, la relation avec notre gouvernement est également importante. Le nombre croissant d'ordonnances gouvernementales ne crée pas des problèmes uniquement dans les ex pays de l'Union soviétique. Une enquête menée par le Prof. Leontiev

souligne les difficultés et la hiérarchie des responsabilités. Nous sommes responsables, mais attendons la même chose de la part du gouvernement. Un article sur cette enquête sera publié au début de l'hiver.

Vladimir Sadovsky précise qu'il y aura également un programme scientifique avant la session de l'ORE. Il montre des photographies et indique toutes agréments de Moscou et des environs. Il espère que de nombreuses personnes de l'assemblée viendront profiter de l'hospitalité des ses compatriotes.

Patrick Hescot promet de fournir toutes les informations essentielles très rapidement et demande aux participants de s'inscrire aussitôt que possible.

B.9 Questions diverses

La délégation espagnole aimerait avoir une déclaration actualisée de la FDI concernant l'interdiction des amalgames. Dans la mesure où l'UE propose d'interdire les amalgames à partir de fin 2007, la déclaration élaborée avec l'OMS est obsolète. Ils pensent qu'il n'existe aucune preuve scientifique des effets négatifs des amalgames. Ce sont de fausses données qui sont diffusées. Selon une étude réalisée par le CED, l'utilisation des amalgames est autorisée dans 23 pays. En outre, il sera impossible d'obtenir un rapport qualité-prix similaire avec d'autres matériaux. La FDI devrait tenter de faire pression sur la Commission européenne et déclarer clairement que les amalgames sont sans risque, ni pour ceux qui les utilisent, ni pour l'environnement. Par ailleurs, une interdiction sur les amalgames entraînerait des effets négatifs, particulièrement dans les pays en voie de développement.

Taner Yücel est reconnaissant à son confrère espagnol pour cette déclaration. Le Comité scientifique de la FDI est au courant des discussions sur l'interdiction des amalgames au Parlement européen. Le CED a été informé que nous ne considérons pas, d'un point de vue scientifique, que l'utilisation des amalgames comporte des risques. Taner Yücel demande à Wolfgang Doneus d'expliquer précisément ce qui a été discuté au Parlement européen. Il pense qu'il est extrêmement important que la FDI et l'ORE continuent de suivre la même direction.

Wolfgang Doneus explique que ce ne sont pas les amalgames mais, de façon plus générale, le mercure qui a fait l'objet des débats au Parlement de Bruxelles. Le mercure provient essentiellement des mines du nord de l'Espagne et ce sont les écologistes du Parlement européen qui souhaitent que le commerce du mercure depuis l'Europe vers d'autres pays du monde soit interdit. Il est actuellement envisagé d'abandonner l'extraction et le commerce du mercure. Puisque le mercure fait partie de l'amalgame, ceci nous concerne également directement. Wolfgang Doneus mentionne une résolution votée à Porto. Il y a des contacts permanents avec le Parlement européen et la Commission. Sanderson a élaboré un excellent document. Wolfgang Doneus est certain que nos arguments seront entendus, bien que de nombreuses choses en politique fonctionnent sur le principe des échanges. La raison pour laquelle la demande des écologistes a été favorablement reçue n'est pas évidente.

Bien sûr, toutes les déclarations et résolutions seront utiles. Si le mercure est effectivement abandonné, les chirurgiens-dentistes devront trouver de nouvelles idées. Une autre question sans réponse est de savoir si la politique sociale pourra répondre à nos exigences. Ce sera différent d'une nation à l'autre ; quasiment aucun système social n'acceptera de remplacer l'amalgame par des matériaux plus onéreux. Le CED possède une bonne équipe de travail, et Wolfgang Doneus est certain que nous sommes sur la bonne voie.

Francisco Rodriguez Lozano trouve ce sujet assez effrayant. Les écologistes jouent un rôle important dans la politique environnementale. Il n'existe aucune réglementation sur les déchets d'amalgame. Il serait important d'avoir un consensus sur la façon de gérer et de réduire ces déchets. Nous devons expliquer aux politiciens que l'amalgame n'est pas une menace s'il est correctement utilisé et que ses déchets sont gérés de façon adéquate. Bien sûr, la gestion des

déchets n'est pas aussi bonne partout ; il reste encore beaucoup de travail. Bien que nous ayons des arguments solides, nous ne pouvons pas être certains que l'amalgame ne sera pas de toute façon interdit. Notre profession doit convaincre tout le monde de séparer les résidus d'amalgame afin d'éviter les problèmes environnementaux.

Patrick Hescot confirme ce projet et pense qu'il est nécessaire d'unir nos efforts sur ce sujet.

Ulrich Rohrbach est heureux d'apprendre que l'exercice dentaire libéral est défendu, par exemple par l'organisation de ce forum à Bruxelles. D'un autre côté, il remarque des tendances opposées, en termes de contrôle de la qualité par exemple. Il conseille vivement de ne pas faire appel au gouvernement ou à l'administration pour le contrôle de la qualité. Cette question doit en toute circonstances rester entre nos seules mains. Il demande avec insistance que le contrôle et la promotion de la qualité passent par des directives de qualité et une bonne formation.

Patrick Hescot confirme que c'est bien là l'objectif du GT Qualité, dont les résultats des travaux seront présentés à Moscou.

C Clôture de la séance – ajournement

Patrick Hescot remercie les interprètes pour leur patience et leur précieux travail, et tous ses confrères pour leur participation active.

Au plaisir de vous retrouver à Moscou !

Dr. Patrick Hescot
Président-élu

Monika Lang
Procès Verbal